



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2019

n°07-2019

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MARDI 26 MARS 2019 à 9 h 15 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 mars 2019.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

M. André DENOT

Conseiller départemental, Président du SMPH

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

Conseiller départemental

Mme Malika CHERRIERE

Conseillère régionale

1^{ère} vice-présidente du SMPH

Mme Florence MAZIER

Conseillère régionale

M. Loïc RENIMEL

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

2^{ème} vice-président du SMPH

Suppléantes

Mme Nicole GODARD

Conseillère départementale

représentant M. Jean-Claude BRAUD

M. Louis JANNIERE

Conseiller communautaire - Saint-Lô Agglo

Mme Catherine SAUCET

1^{ère} adjointe au Maire de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN

Conseiller régional (pouvoir à Mme Florence MAZIER)

M. Jean-Claude BRAUD

Conseiller départemental

4^{ème} vice-président du SMPH

Représenté par Mme Nicole GODARD

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo représenté

par M. Louis JANNIERE

M. François BRIERE

Maire de Saint-Lô 3^{ème} vice-président du SMPH

Représenté par Mme Catherine SAUCET

ETAIT ABSENTE :

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président et l'examen des éléments y figurant ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le compte de gestion 2018 établi par Madame le Payeur départemental de la Manche, qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	en €
RECETTES	2 614 626.60 €
DEPENSES	2 332 895.22 €
Solde d'exécution	281 731.38 €
Excédent antérieur reporté	234 013.64 €
Résultat cumulé	515 745.02 €
Reste à réaliser	162 365.92 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	en €
RECETTES	2 547 784.59 €
DEPENSES	2 534 593.02 €
Solde d'exécution	13 191.57 €
Excédent antérieur reporté	306 446.09 €
Résultat cumulé	319 637.66 €

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT

